

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil d'administration de la **RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE** tenue à l'hôtel de ville de Shawinigan (550, avenue de l'Hôtel-de-Ville), **le jeudi, vingtième jour du mois de février deux mille vingt (20 février 2020), DIX-HUIT HEURES (18 H)**, à laquelle sont présents:

Monsieur Réjean Carle, Représentant de la MRC de Maskinongé
Monsieur Luc Dostaler, Représentant de la MRC des Chenaux
Monsieur Paul Labranche, Représentant de la MRC de Mékinac
Monsieur Robert Landry, Représentant d'office de la MRC de Maskinongé
Monsieur Daniel Cournoyer, Représentant de la Ville de Trois-Rivières
Monsieur Yvon Sauvageau, Substitut du Représentant d'office de la MRC des Chenaux

ABSENT

Monsieur Michel Angers, Président et Représentant de la Ville de Shawinigan
Monsieur Guy Simon, Représentant d'office de la MRC des Chenaux

QUORUM

Formant quorum, sous la présidence de **Paul Labranche**, Vice-Président et Représentant de la MRC de Mékinac.

Rés.: 2020-02-5043

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **MONSIEUR RÉJEAN CARLE**, Représentant de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR ROBERT LANDRY**, Représentant d'office de la MRC de Maskinongé, et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente session qui se détaille ainsi :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Vérification du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 janvier 2020
5. Approbation des directives et des ordres de changement
6. Échantillonnage de composé organique volatile (COV), entretien et rapport mensuel du sulfure d'hydrogène (H₂S)
7. Demande de certificat d'autorisation pour l'utilisation des boues de fosses septiques déshydratées comme amendement au sol du LES et LET de Saint-Étienne-des-Grès
8. Demande de certificat d'autorisation pour l'utilisation des boues de fosses septiques déshydratées comme amendement au sol du LES de Champlain

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

9. Demande de modification d'un certificat d'autorisation pour l'utilisation de « fluff » comme matériel de recouvrement journalier au LET de Saint-Étienne-des-Grès
10. Travaux d'ensemencement pour la végétalisation du recouvrement final des cellules d'enfouissement numéros 1, 2 et 3 du LET de Saint-Étienne-des-Grès – OS-860
11. Travaux de gestion des boues du bassin de polissage du LET de Saint-Étienne-des-Grès – OS-861
12. Octroi d'un contrat relatif à la valorisation des boues de fosses septiques
13. Autorisation de signature d'un addenda au contrat de services conclu avec Services Matrec le 25 février 2014
14. Fourniture et installation des matériaux géosynthétiques pour la cellule 5 phase 2 – OS-862
15. Contrat de collecte et transport des matières recyclables pour la Ville de Shawinigan pour les secteurs Shawinigan et Grand-Mère – OS-858
16. Octroi d'un contrat pour un système ecothor de 12 réacteurs 16R – OS-864
17. Nettoyage de la tuyauterie des stations de pompages PPC-1, PPC-2 et PPC-4 – DDP 2020-146
18. Autorisation de signature d'une entente avec la Ville de La Tuque
19. Annulation de frais d'intérêts
20. Autorisation de signature – convention collective – Syndicat régional des employés(es) de la Mauricie (CSN) – section écocentres
22. Période de questions
23. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2020-02-5044

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL / SÉANCE ORDINAIRE DU
23 JANVIER 2020**

Il est proposé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, appuyé par **MONSIEUR ROBERT LANDRY**, Représentant d'office de la MRC de Maskinongé, et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil d'administration de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie tenue le 23 janvier 2020 avec la modification suivante : Monsieur Daniel Cournoyer représentant de la Ville de Trois-Rivières, était absent lors de la séance.

Adoptée à l'unanimité

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Rés.: 2020-02-5045

**APPROBATION DES DIRECTIVES ET DES ORDRES DE
CHANGEMENT**

Il est proposé par **MONSIEUR DANIEL COURNOYER**, Représentant de la Ville de Trois-Rivières, appuyé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de MRC des Chenaux, et résolu d'approuver les travaux supplémentaires, les directives de changement, les ordres de changement et les dépenses afférentes indiqués à la liste des directives et des ordres de changement jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2020-02-5046

**ÉCHANTILLONNAGE DE COMPOSÉ ORGANIQUE
VOLATILE (COV), ENTRETIEN ET RAPPORT MENSUEL DU
SULFURE D'HYDROGÈNE (H₂S)**

ATTENDU que la Régie doit effectuer l'échantillonnage de composé organique volatile (COV) et l'entretien et le rapport mensuel H₂S;

ATTENDU que *Consulair* effectue déjà l'échantillonnage de COV pour le lieu d'enfouissement technique de Saint-Étienne-des-Grès;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR YVON SAUVAGEAU**, substitut du Représentant d'office de la MRC des Chenaux, appuyé par **MONSIEUR ROBERT LANDRY**, Représentant d'office de la MRC de Maskinongé, et résolu d'octroyer un contrat à *Consulair*, pour l'échantillonnage de composé organique volatile (COV), l'entretien et le rapport mensuel H₂S, pour un montant total de 82 631 \$ (taxes en sus).

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2020-02-5047

**DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR
L'UTILISATION DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES
DÉSHYDRATÉES COMME AMENDEMENT AU SOL DU LES
ET LET DE SAINT-ÉTIENNE-DES-GRÈS**

Il est proposé par **MONSIEUR RÉJEAN CARLE**, Représentant de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR ROBERT LANDRY**, Représentant d'office de la MRC de Maskinongé, et résolu d'autoriser le directeur général à signer une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour l'utilisation des boues de fosses septiques déshydratées comme amendement au sol du LES et LET de Saint-Étienne-des-Grès.

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Il est également résolu d'autoriser le directeur général à signer tout document afférent à cette dite demande.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2020-02-5048

**DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR
L'UTILISATION DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES
DÉSHYDRATÉES COMME AMENDEMENT AU SOL DU LES
DE CHAMPLAIN**

Il est proposé par **MONSIEUR YVON SAUVAGEAU**, substitut du Représentant d'office de la MRC de Chenaux, appuyé par **MONSIEUR DANIEL COURNOYER**, Représentant de la Ville de Trois-Rivières, et résolu d'autoriser le directeur général à signer une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour l'utilisation des boues de fosses septiques déshydratées comme amendement au sol du LES de Champlain.

Il est également résolu d'autoriser le directeur général à signer tout document afférent à cette dite demande.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2020-02-5049

**DEMANDE DE MODIFICATION D'UN CERTIFICAT
D'AUTORISATION POUR L'UTILISATION DE « FLUFF »
COMME MATÉRIEL DE RECOUVREMENT JOURNALIER
AU LET DE SAINT-ÉTIENNE-DES-GRÈS**

Il est proposé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, appuyé par **MONSIEUR DANIEL COURNOYER**, Représentant de la Ville de Trois-Rivières, et résolu d'autoriser le directeur général à signer une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour l'utilisation de « fluff » comme matériel de recouvrement journalier au LET de Saint-Étienne-des-Grès.

Il est également résolu d'autoriser le directeur général à signer tout document afférent à cette dite demande.

Adoptée à l'unanimité

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Rés.: 2020-02-5050

**TRAVAUX D'ENSEMENCEMENT POUR LA
VÉGÉTALISATION DU RECOUVREMENT FINAL DES
CELLULES D'ENFOUISSEMENT NUMÉROS 1, 2 ET 3 DU
LET DE SAINT-ÉTIENNE-DES-GRÈS – OS-860**

ATTENDU les soumissions déposées suite à un appel d'offres public pour des travaux d'ensemencement pour la végétalisation du recouvrement final des cellules d'enfouissement numéros 1, 2 et 3 du LET de Saint-Étienne-des-Grès:

Soumissionnaire	Montant forfaitaire (taxes en sus)	Soumissionnaire conforme
Construction R.J. Bérubé inc.	104 964,86 \$	Oui
Conseillers forestiers Roy	65 179,52 \$	Oui
Feuillages du Québec	86 287,88 \$	Oui
Techni-Sol	62 185,20 \$	Non-conforme

ATTENDU l'analyse et les recommandations de l'administration;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR YVON SAUVAGEAU**, substitut du Représentant d'office de la MRC des Chenaux, appuyé par **MONSIEUR ROBERT LANDRY**, Représentant d'office de la MRC de Maskinongé, et résolu d'octroyer le contrat OS-860 « Travaux d'ensemencement pour la végétalisation du recouvrement final des cellules d'enfouissement numéros 1, 2 et 3 du LET de Saint-Étienne-des-Grès », au plus bas soumissionnaire conforme soit *Conseillers forestiers Roy*, selon les termes et conditions prévus au devis.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2020-02-5051

**TRAVAUX DE GESTION DES BOUES DU BASSIN DE
POLISSAGE DU LET DE SAINT-ÉTIENNE-DES-GRÈS – OS-
861**

ATTENDU la nécessité de procéder à un appel d'offre pour des travaux de gestion des boues du bassin de polissage ;

ATTENDU les soumissions déposées suite à l'appel d'offres public initié par l'administration :

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Entreprises	Option 1 - Enfouissement (taxes en sus)	Option 2 - Valorisation (taxes en sus)
Excent Environnement inc.	2 895 \$ / t	3 895 \$ / t
Terrapure	2 465 \$ / t	N/A

ATTENDU l'analyse et les recommandations de l'administration;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, appuyé par **MONSIEUR RÉJEAN CARLE**, Représentant de la MRC de Maskinongé, et résolu d'octroyer le contrat OS-861 selon l'option 1 pour les travaux de gestion des boues du bassin de polissage du LET de Saint-Étienne-des-Grès à l'entreprise *Terrapure*, selon les termes et conditions prévus au devis.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2020-02-5052

**OCTROI D'UN CONTRAT RELATIF À LA VALORISATION
DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES**

ATTENDU la nécessité de valoriser les boues de fosses septiques ;

ATTENDU les prix soumis à la demande de prix :

Entreprise	Option	Services	Tarifs (taxes en sus)
Viridis	Mandat court 1 an	Recyclage agricole Entreposage et recyclage	25,00 \$ / tmh 33,00 \$ / tmh
	Mandat long 2 ans	Recyclage agricole Entreposage et recyclage	23,00 \$ / tmh 31,00 \$ / tmh

EN CONSÉQUENCE il est proposé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, appuyé par **MONSIEUR RÉJEAN CARLE**, Représentant de la MRC de Maskinongé, et résolu d'autoriser le directeur général ou le directeur adjoint Transport, recyclage et service clientèle à signer pour et au nom de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie tout document afférent à l'octroi d'un contrat relatif à la valorisation des boues de fosses septiques à l'entreprise *Viridis* pour une durée de 2 ans, selon les termes et conditions prévus à l'offre datée du 11 février 2020.

Adoptée à l'unanimité

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Rés.: 2020-02-5053

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN ADDENDA AU
CONTRAT DE SERVICES CONCLU AVEC SERVICES
MATREC LE 25 FÉVRIER 2014**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR ROBERT LANDRY**, Représentant d'office de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, et résolu et résolu d'autoriser le greffier à signer, pour et au nom de la Régie, un addenda substantiellement conforme au projet, daté du 17 février 2020, du contrat de services conclu avec Services Matrec inc. le 25 février 2014.

(Ajout du territoire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel à l'article 2.4(b) permettant ainsi l'accès des déchets de ce territoire au LET de Champlain et reconduction d'une année supplémentaire de l'escompte prévu à l'article 4 soit jusqu'au 28 février 2021)

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2020-02-5054

**FOURNITURE ET INSTALLATION DES MATÉRIAUX
GÉOSYNTHÉTIQUES POUR LA CELLULE 5 PHASE 2 – OS-
862**

ATTENDU qu'il faut faire des travaux de recouvrement final de la cellule #5 au lieu d'enfouissement technique (LET) de Saint-Étienne-des-Grès;

ATTENDU qu'il faut effectuer la construction d'un système d'imperméabilisation à l'aide de géosynthétique sur la zone de recouvrement et de raccordement aux installations de Saint-Étienne-des-Grès;

ATTENDU l'unique soumission déposée suite à l'appel d'offres:

Entreprises	Prix total (taxes en sus)
FC Géosynthétiques	844 235. 00\$

ATTENDU l'analyse et les recommandations de l'administration;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR YVON SAUVAGEAU**, substitut du Représentant d'office de la MRC des Chenaux, appuyé par **MONSIEUR DANIEL COURNOYER**, Représentant de la Ville de Trois-Rivières, et résolu d'octroyer le contrat OS-862 pour la fourniture et l'installation des matériaux géosynthétiques pour la cellule 5 phase 2, au plus bas soumissionnaire conforme soit l'entreprise *FC Géosynthétiques*, au montant total de 844 235,00 \$ selon les termes et conditions prévus au devis.

Adoptée à l'unanimité

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Rés.: 2020-02-5055

**CONTRAT DE COLLECTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES
RECYCLABLES POUR LA VILLE DE SHAWINIGAN POUR
LES SECTEURS SHAWINIGAN ET GRAND-MÈRE – OS-858**

ATTENDU que l'actuel contrat pour la collecte et le transport des matières recyclables pour la Ville de Shawinigan pour les secteurs Shawinigan et Grand-Mère vient à échéance en septembre 2020;

ATTENDU la soumission déposée suite à l'appel d'offres public :

Soumissionnaires	Prix soumis par foyer (par année) taxes en sus		
	Option A un (1) an	Option B trois (3) ans	Option C cinq (5) ans
Service cité propre	38,66 \$	34,02 \$	32,48 \$

ATTENDU les recommandations de l'administration;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, appuyé par **MONSIEUR RÉJEAN CARLE**, Représentant de la MRC de Maskinongé, et résolu d'octroyer le contrat OS-858 pour la collecte et le transport des matières recyclables pour la ville de Shawinigan pour les secteurs Shawinigan et Grand-Mère, au plus bas soumissionnaire conforme soit l'entreprise *Service cité propre*, selon l'option C pour une durée de cinq (5) ans, au montant unitaire par foyer de 32,48 \$ (taxes en sus), selon les termes et conditions prévus au devis.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2020-02-5056

**OCTROI D'UN CONTRAT POUR UN SYSTÈME ECOTHOR
DE 12 RÉACTEURS 16R – OS-864**

ATTENDU l'avis d'intention publiée le 27 janvier 2020

ATTENDU l'offre de service datée du 16 janvier 2020

ATTENDU que le paragraphe 2 de l'alinéa 1 de l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes permet d'exempter une municipalité des procédures habituelles d'appel d'offres dans le cas d'un fournisseur qui est le seul en mesure de fournir les matériaux ou le matériel, après que des vérifications documentées et sérieuses ont été effectuées pour s'assurer de l'unicité de ce fournisseur dans l'ensemble des territoires visés par un accord intergouvernemental de libéralisation des marchés publics applicable à la Régie;

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

ATTENDU qu'après que des vérifications conformes au paragraphe 2 de l'alinéa 1 de l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes, l'unicité du fournisseur *E2 Metrix* est avérée;

ATTENDU que *E2 Metrix* est également détenteur du brevet CA 2760605;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR DANIEL COURNOYER**, Représentant de la Ville de Trois-Rivières, appuyé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, et résolu d'octroyer un contrat à *E2 Metrix* pour l'acquisition d'un système ecothor de 12 réacteurs 16R au montant total de 271 572, 78 \$ (taxes en sus) conformément à l'offre de service datée du 16 janvier 2020.

Il est également résolu d'autoriser le directeur général ou le directeur Opérations et infrastructures ou le directeur adjoint Opérations et infrastructures ou le directeur des affaires juridiques et greffier ou la directrice des finances et trésorière à signer tous documents afférents à ce contrat.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2020-02-5057

**NETTOYAGE DE LA TUYAUTERIE DES STATIONS DE
POMPAGES PPC-1, PPC-2 ET PPC-4 – DDP 2020-146**

ATTENDU la nécessité d'effectuer le nettoyage de la tuyauterie des stations de pompage PPC-1, PPC-2 et PPC-4 du LET de Saint-Étienne-des-Grès

ATTENDU les prix soumis suite à une demande de prix :

Entreprises	Prix global soumis (taxes en sus)
MI Maintenance	10 761,00 \$
Pompes Villemaire	38 325,00 \$
Veolia	51 460,00 \$

ATTENDU les recommandations de l'administration

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR YVON SAUVAGEAU**, substitut du Représentant d'office de la MRC des Chenaux, appuyé par **MONSIEUR ROBERT LANDRY**, Représentant d'office de la MRC de Maskinongé, et résolu d'autoriser un contrat pour le nettoyage de la tuyauterie des stations de pompages PPC-1, PPC-2 et PPC-4 à l'entreprise *MI Maintenance* selon les termes et conditions de la demande de prix DDP-2019-146.

Adoptée à l'unanimité

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Rés.: 2020-02-5058

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC
LA VILLE DE LA TUQUE**

ATTENDU que la Ville de La Tuque et la Régie désirent conclure une nouvelle entente intermunicipale afin que la Ville de La Tuque puisse continuer à disposer de ses matières résiduelles et à faire traiter celles visées par la collecte sélective aux installations désignées de la Régie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, appuyé par **MONSIEUR ROBERT LANDRY**, Représentant d'office de la MRC de Maskinongé, et résolu d'autoriser le directeur des affaires juridique et greffier à signer pour et au nom de la Régie une nouvelle entente intermunicipale de services en matières d'élimination des matières résiduelles et de traitement des matières visées par la collecte sélective d'une durée de trois (3) ans entrant en vigueur le 1^{er} mai 2020 et se terminant le 30 avril 2023 avec possibilité d'un renouvellement de deux (2) années supplémentaires, et ce, dans la mesure où cette entente est substantiellement conforme au projet d'entente joint à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2020-02-5059

ANNULATION DE FRAIS D'INTÉRÊTS

ATTENDU les demandes d'annulation d'intérêts reçues par la Régie le 31 janvier 2020;

ATTENDU les recommandations de l'administration

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR DANIEL COURNOYER**, Représentant de la Ville de Trois-Rivières, appuyé par **MONSIEUR ROBERT LANDRY**, Représentant d'office de la MRC de Maskinongé, et résolu d'autoriser la radiation des intérêts indiqués au tableau ici-bas :

Entreprises	# dossiers	Montant (\$)
Aubin pélicier	# 60505	17,89 \$
G.A. Boulet inc.	# 60458	98,81 \$

Adoptée à l'unanimité

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Rés.: 2020-02-5060

**AUTORISATION DE SIGNATURE – CONVENTION
COLLECTIVE – SYNDICAT RÉGIONAL DES
EMPLOYÉS(ES) DE LA MAURICIE (CSN) – SECTION
ÉCOCENTRES**

ATTENDU que la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie et le Syndicat régional des employé(es) de la Mauricie (CSN) – section écocentres (Syndicat) ont procédé à la négociation de la convention collective ;

ATTENDU qu'une entente de principe est survenue le 28 janvier 2020 entre le Comité de négociations patronal de la Régie et les représentants du Syndicat ;

ATTENDU les recommandations du Comité de négociations patronal ainsi que du directeur général ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, appuyé par **MONSIEUR RÉJEAN CARLE**, Représentant de la MRC de Maskinongé, et résolu d'autoriser le président ou le directeur général ou le directeur des affaires juridiques et greffier ou la coordonnatrice des ressources humaines ou le directeur adjoint transport, recyclage, service à la clientèle à signer pour et au nom de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie la convention collective négociée avec le Syndicat régional des employés(es) de la Mauricie (CSN) – section écocentres pour la période allant du 5 novembre 2018 au 30 avril 2025.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2020-02-5061

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par **MONSIEUR ROBERT LANDRY**, Représentant d'office de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR RÉJEAN CARLE**, Représentant de la MRC de Maskinongé, et résolu de lever l'assemblée à dix-huit heures quarante-trois minutes (18h43).

Adoptée à l'unanimité

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE